



Collège Croix Maître Renault
3 rue de Liers – BP 74
27170 BEAUMONT LE ROGER

MARCHE N°2015 / 1 du 13 juin 2016

STAGE AU SKI

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

**CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES
PARTICULIERES
REGLEMENT DE LA CONSULTATION.**

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHE

Le présent marché a pour objet un séjour à la montagne avec transport, hébergement et stage de ski pour des élèves de 5^{ème}.

ARTICLE 2 : PROCEDURE

Procédure adaptée selon les dispositions de l'art 28 du Code des Marchés Publics.

Pouvoir adjudicateur : M. le principal du collège Croix Maître Renault Personne habilitée à fournir des renseignements techniques : M. GARROCQ Professeur EPS

Tél : 02.32.47.38.10

Publicité : site internet du Collège

<http://beaumont.col.spip.ac-rouen.fr>

ARTICLE 3 : OBJET

- Le candidat aura en charge l'organisation d'un séjour à la montagne avec stage de ski dans les Alpes pour 45 élèves qui seront accompagnés de 5 adultes.

ARTICLE 4 : DETAIL DU SEJOUR

Il devra comprendre :

- Le transport en car grand tourisme 55 places
- La pension complète petit déjeuner, déjeuner, goûter et dîner. (du dîner le premier jour au dîner du dernier soir le 6^{ème} jour).
- Le retour se fera dans la nuit du 6^{ème} au 7^{ème} jour.
- Les forfaits mécaniques scolaires 5 jours
- La location du matériel de ski alpin 5 jours
- 2 moniteurs de l'école de ski Français ou équivalent pendant 2 heures tous les matins et après-midi sauf mercredi matin.

ARTICLE 5 : ORGANISATION DE L'HEBERGEMENT

- Les participants seront hébergés en lits individuels avec couvertures et draps fournis

ARTICLE 6 : DATES DU SEJOUR

Le séjour devra se dérouler du 5 mars 2017 au 11 mars 2017

ARTICLE 7 : MODE DE PAIEMENT

- 30 % seront versés semaine 47 en 2016
- 40 % seront versés semaine 08 en 2017
- Le solde 10 jours après le retour

ARTICLE 8 : VARIANTES et NOMBRE d'OFFRES

Les fournisseurs peuvent proposer des variantes améliorant le descriptif de base ou permettant de réduire le coût de la prestation.

Dans ce cas, ils devront rédiger une offre distincte pour chacune des variantes proposées.

ARTICLE 9 : DOCUMENTS REGISSANT LE MARCHE

Le présent CCAP

Le candidat présentera son offre sur un document qu'il rédigera lui même (en pensant notamment à la clause de révision des prix) et joindra au présent CCAP. Ce document précisera le montant de l'offre de prestation, les modalités et les moyens mis en œuvre pour assurer cette mission.

ARTICLE 10 : CONDITIONS POUR SOUMISSIONNER

Celles prévues par le Code des Marchés publics et notamment être en règle en matière de règlement des impôts et taxes, et en matière des règles prescrites par le code du travail.

Le candidat au marché doit joindre à son offre les attestations et justificatifs attestant qu'il est à jour de ses cotisations sociales et fiscales.

Le candidat doit également renseigner le tableau suivant :

RENSEIGNEMENTS SUCCINCTS RELATIFS A LA CAPACITE DE L'ENTREPRISE A SOUMISSIONNER POUR LE MARCHE

CHIFFRE D 'AFFAIRES 2015	€
REFERENCES EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS IDENTIQUES AU PRESENT APPEL D 'OFFRES	

Le candidat peut également joindre toute documentation qu'il juge utile.

ARTICLE 12 : OFFRES

Joindre une offre au présent CCAP

L'offre du candidat vaut acte d'engagement.

Le présent CCAP doit être renvoyé dûment complété avec l'offre du candidat

Durée de validité : 90 jours après réception.

ARTICLE 13 : PRIX ET PAIEMENT

Le prix s'entend TTC.

Pour le collège il s'agit d'un prix net global et forfaitaire.

Le paiement est effectué sur facture et par mandat administratif.

ARTICLE 14 : DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES .

Les offres devront parvenir au collège le mercredi 6 juillet 2016 à 12 heures délai de rigueur. Les offres parvenues au delà de cette date seront retournées aux fournisseurs.

Les offres doivent être envoyées sous pli cacheté en lettre recommandée avec accusé de réception et portant les mentions suivantes :

Collège Croix Maître Renault
Service intendance
Appel à la concurrence stage ski 2017
3 rue de Liers – BP 74
27170 BEAUMONT LE ROGER

SI LA PROPOSITION DU CANDIDAT EST ENVOYEE PAR COURRIER POSTAL, L'OFFRE DEVRA ETRE CONTENUE DANS UNE ENVELOPPE ELLE-MEME GLISSEE DANS L'ENVELOPPE D'ENVOI. SUR L'ENVELOPPE CONTENANT L'OFFRE IL DEVRA ETRE APPOSEE LA MENTION : « NE PAS OUVRIR »

L'enveloppe devra contenir la documentation, le document rédigé par le candidat et le cahier des charges, le tout revêtu de la signature du soumissionnaire.

ARTICLE 15 : CRITERE DE JUGEMENT DES OFFRES.

Le marché sera attribué à l'entreprise présentant l'offre économiquement la plus avantageuse.

ARTICLE 16 : NOTIFICATION DU MARCHÉ

Le marché sera notifié à l'entreprise choisie sous forme d'un bon de commande signé par le principal du collège, pouvoir adjudicateur.

Les candidats susceptibles de se voir attribuer un marché devront produire sur demande du pouvoir adjudicateur et dans les délais impartis par ce dernier, les documents mentionnés à l'article 46 du code des marchés publics.

Je soussigné.....

Représentant la société.....

Certifie avoir pris connaissance exhaustive du présent cahier des charges
référéncé :

MARCHE N°2016 / 1 du 13 juin 2016
STAGE AU SKI

Date et signature du candidat

Date et signature du pouvoir adjudicateur

Le Chef d'établissement

Y. LE BRAS